

Le Compte Administratif 2018

*Budget Principal
et Budget annexe « Aéroport d'Avignon »*

A V I S



24 Juin 2019

Président de la Commission Finances et Fonctionnement

Jacques CABUZEL

Assisté de Christiane GAU, Chargée de mission

Rapporteur

Gilles MONTALAND

Sur le Budget Principal

Avis adopté à la majorité (abstention des groupes CGT, FSU et Solidaires)

Sur le Budget annexe « Aéroport d'Avignon »

Avis adopté à la majorité (abstention des groupes CGT, FSU et Solidaires)

dans le cadre d'une saisine obligatoire

Compte Administratif 2018 du Budget Principal

1. Synthèse des éléments communiqués par la Région

1. 1. Les crédits de paiement

Le Compte Administratif présenté par la Région reprend les principaux éléments suivants :

- Des recettes de fonctionnement qui augmentent de 90 M€ en valeur absolue et de +4,4% par rapport à 2017 pour atteindre 2 milliards 107 M€
- Des dépenses de fonctionnement qui augmentent, mais dans une moindre mesure, de +34 M€ soit + 2%, pour un montant global de 1 milliard 699 M€ et qui restent très légèrement inférieures aux prévisions
- Un taux d'épargne brute¹ en amélioration à 19,7 % contre 16,7 % en 2017
- Des recettes d'investissement hors emprunt en nette évolution (172 M€, + 30,4%)
- Des dépenses d'investissement en diminution (550 M€, -81,3%) (les comptes 2017 prenaient en compte un important investissement immobilier, ce qui explique la baisse en 2018)
- Un recours à l'emprunt inférieur aux prévisions du BP 2018 et une capacité de désendettement qui passe de 8,2 années en 2017 à 6,7 années en 2018.
- A contrario, l'endettement (crédit-bail inclus) s'accroît encore, avec un encours de la dette qui passe de 2 milliards 753 M€ fin 2017 à 2 milliards 775 M€ au 31/12/2018

1. 2. Les engagements pluriannuels

La Région a entrepris en 2018 un travail de mise à jour de son stock d'AP (Autorisations de Programme) et d'AE (Autorisations d'Engagement), afin d'identifier et d'apurer les engagements pesant sur ce stock mais qui ne feront pas l'objet d'une réalisation ou qui ont abouti à un coût inférieur à celui initialement prévu en « affecté ».

Ainsi, ont été retirés du stock d'AP 130 M€ et 9 M€ du stock d'AE.

Le stock reste, malgré cela, à un niveau élevé de 1 milliard 600 M€ en AP et 683 M€ en AE.

¹ Epargne brute = Produits de gestion courante – Charges de gestion courante

2. Avis du CESER

2. 1. Remarques générales

L'analyse de l'évolution des comptes de la Région est rendue complexe du fait des évolutions législatives et règlementaires intervenues au cours des dernières années.

En particulier, la structure des recettes de fonctionnement a été grandement modifiée par la suppression en 2018 de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). En contrepartie, les Régions perçoivent le produit d'une fraction de TVA (3% de la TVA collectée au plan national, rétrocédés aux Régions au prorata des anciennes DGF qu'elles percevaient).

De plus, les effets des deux phases du transfert de compétences dans le domaine du transport, des Départements vers les Régions (au 1^{er} janvier 2017 et au 1^{er} septembre 2017), n'ont pas totalement produit leurs effets en 2018. Ces transferts de compétences ont entraîné des transferts de financement : les Départements ont vu leur part de CVAE diminuer au profit des Régions, à charge pour les Régions de reverser aux Départements une fraction de cette CVAE.

Cette situation complique l'analyse de l'évolution des recettes de fonctionnement pour cette année comme pour l'avenir.

Enfin, les fonds européens (FEADER et FEAMP) gérés par la Région pour le compte des bénéficiaires extérieurs doivent être retracés budgétairement et transitent sur les comptes de la Région tant en recettes qu'en dépenses alors que la Région ne sert que de « boîte aux lettres ». Une analyse « hors gestion des fonds européens » est nécessaire pour avoir une lecture plus juste de l'évolution des données financières.

2. 2. Commentaires sur les équilibres financiers

Conséquence des recettes de fonctionnement en hausse en 2018 et des dépenses de fonctionnement stabilisées, l'épargne brute s'améliore de 77,4 M€ (+23 %), passant de 337 M€ à 414,4 M€. Le taux d'épargne s'établit à 19,7 %, contre 16,9 % en 2017.

Ce taux reste toutefois inférieur à celui de la moyenne des régions qui est de 21 % (données 2017).

La Région a moins fait appel à l'emprunt en 2018 pour financer ses investissements.

La capacité de désendettement est en nette amélioration, à 6,7 années d'épargne brute en 2018 (8,2 années en 2017).

Par comparaison, la moyenne générale des régions se situe à 4,6 années (données DGCL pour 2017) et, pour les 5 Régions comparables en termes de nombre d'habitants, de budget ou de PIB, la moyenne s'élève à 5,5 années (de 3,6 années en Auvergne Rhône Alpes à 8 années pour la Région Hauts de France).

REGIONS	Source : INSEE		Source : DGCL 2017
	Population Moyenne	PIB par Habitant 2015	Capacité désendettement en années
Auvergne-Rhône-Alpes	7 971 787	31 639	3.6
Grand Est	5 536 687	27 378	5.3
Hauts-de-France	5 992 568	26 095	8.0
Nouvelle-Aquitaine	5 961 309	27 657	4.5
Occitanie	5 850 626	27 449	3.9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5 040 701	30 864	7.5

En parallèle, on relève que les dépenses d'investissement (hors opération immobilière exceptionnelle 2017) ont augmenté en 2018 passant de 487 M€ à 550 M€.

A l'inverse, on constate une diminution des affectations d'AP sur les dépenses d'intervention : 524 M€ en 2018 contre 667 M€ en 2017.

Si l'on peut se réjouir de voir apparaître dans le panier de recettes des Régions, des ressources plus dynamiques que la DGF, conduisant à une part de fiscalité beaucoup plus importante dans les recettes de fonctionnement (84 % des recettes de fonctionnement en 2018), on notera que la marge de manœuvre fiscale des Régions reste très limitée puisqu'elles n'ont de pouvoir de modulation ou d'action, ni sur les bases, ni sur les taux. Les Régions restent donc fortement dépendantes des décisions de l'Etat et de la conjoncture économique pour leurs ressources.

2.3. L'évaluation des politiques menées par le conseil régional

Le CESER déplore que la Région ne s'engage pas réellement dans une démarche d'évaluation ; pour preuve, les moyens financiers dérisoires alloués à la ligne « Evaluation » inscrites dans les dépenses communes de fonctionnement...

Le CESER réitère sa demande de mise en œuvre d'une démarche sérieuse d'évaluation à laquelle la Loi NOTRe fait obligation à la Région de l'associer.

Une évaluation concertée permettrait de vérifier que l'amélioration des indicateurs financiers n'est pas obtenue par une diminution de la qualité des services rendus à la population.

Conclusion

Le CESER constate avec satisfaction l'amélioration des principaux indicateurs de santé financière de la Région

Le CESER restera vigilant sur la poursuite par la Collectivité de ses efforts de redressement de ses finances, indépendamment des événements liés à une conjonction ponctuelle d'éléments favorables.

Compte Administratif 2018

du Budget annexe

« Aéroport d'Avignon »

L'année 2018 est une année de transition, marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle Délégation de Service Public confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse depuis le 19 Mars 2018.

Malgré une baisse de 9,7% des dépenses réelles d'exploitation par rapport à l'exercice précédent, avec la prise en compte des opérations d'ordre et les restes à réaliser antérieurs, les dépenses globales d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 2,408 M€ soit une augmentation de 1,1% par rapport à l'exercice 2017.

Ces dépenses globales sont à comparer aux recettes globales d'exploitation d'un montant de 3,171 M€ pour 2018 en baisse de 27,3 % par rapport à 2017, malgré une hausse de 47,7% des recettes réelles d'exploitation à périodes équivalentes.

En section d'investissement, les dépenses réelles d'investissement 2018 sont en baisse de 53,7% par rapport à celle de 2017. Toutefois avec un montant global de dépenses d'investissement de 5,075 M€ la baisse sur l'exercice précédent passe à 23,5%.

Pour leurs parts les recettes réelles d'investissements avec un montant de 4,877 M€ sont en hausse de 37 % par rapport à 2017. En intégrant les recettes induites par les opérations d'ordre, l'ensemble des recettes d'investissement s'élève à 6,879 M€.

Globalement les éléments de gestion font apparaître pour 2018 un solde excédentaire de 2,568 M€ à comparer au solde de 2017 d'un montant de 0,317 M€.

Le CESER restera attentif aux évolutions du Budget annexe « Aéroport d'Avignon » pour les prochaines années d'application de cette Délégation de Service Public.

Contributions des Commissions sectorielles

Aménagement et Développement des Territoires et du Massif,
Foncier, Habitat et Logement

Emploi, Développement Economique Régional

Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

Relations Internationales, Europe et Euro-Région

Culture, Patrimoine culturel

Tourisme

Transports Publics Régionaux et Ecomobilité

Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral

Développement soutenable, Environnement, Energie et Climat

Lycées, Patrimoine et Investissements Régionaux

Formation Professionnelle et Apprentissage

Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services

Sport, Jeunesse et Vie associative

Aménagement et Développement des Territoires et du Massif, Foncier, Habitat et Logement

La Commission relève la difficulté, sur l'année 2018, à comprendre et suivre les mouvements financiers des lignes budgétaires afin d'évaluer les montants réellement affectés aux politiques régionales au regard des budgets primitifs. En effet, les tableaux d'affectation des AE-AP par programme, de l'annexe 6 du rapport de présentation du compte administratif 2018 manquent de lisibilité sur les montants à prendre en compte.

En ce qui concerne plus particulièrement l'Aménagement du Territoire, deux lignes d'actions consomment plus de 50 % des lignes budgétaires participant à cette politique, les Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial (CRET) et le Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT). Les modulations financières entre ces deux lignes, diminuée de 12 M€ pour la première et augmentée de plus de 10 M€ pour la seconde amènent à se poser des questions sur les projets retenus, la pertinence des modes d'attribution, l'évaluation, etc... Autant de questions restées sans réponse en raison de l'absence d'élu régional pour échanger sur le sujet.

La question de la politique régionale sur le logement a été débattue en séance sans pouvoir apporter de réponse. Au budget primitif aucune dépense d'investissement n'avait été identifiée pour la réhabilitation du parc public de logements alors que plus de 3M€ y ont été affectés. La commission s'interroge sur les raisons de cet investissement et sur le choix des projets ainsi financés.

Il en va de même pour l'intervention de la Région sur les Plans de prévention des Risques Naturels et Technologiques qui relèvent maintenant des compétences de l'Etat et pour lesquels la Région continue de mobiliser des sommes conséquentes, certainement en fonction des engagements antérieurs déjà pris.

Si, globalement, le budget a été affecté à plus de 97 % sur les lignes budgétaires « identifiées » comme participant à la politique d'aménagement du territoire, la commission a remarqué de grandes disparités de taux d'affectation, de 0 à 214,9 %, avec des modifications substantielles des budgets réellement affectés sur certaines lignes d'actions.

La commission pense qu'une grande partie de ces transferts d'affectation est due au retard sur certains projets dépendant également d'autres collectivités, mais elle aurait aimé avoir des explications plus précises sur le sujet.

Cette disparité interroge la commission sur le suivi budgétaire d'une année sur l'autre, et sur l'évaluation des politiques publiques, ainsi que sur la pertinence entre les budgets d'investissement et de fonctionnement.

Emploi, Développement économique Régional

Selon les données des services financiers, la Commission enregistre au titre du Développement et du Financement des Entreprises (DEFIE) pour 2018 :

- 16 903 M€ en Autorisations d'Engagement (déduction des AE non affectées comprises) et 20 818 M€ en Crédits de Paiement de Fonctionnement (CPF).

- 33 804 M€ en Autorisations de Programme (déduction des AP non affectées comprises) et 38 540 M€ en Crédits de Paiement d'Investissement (CPI).

Concernant l'exécution du budget dédiée au développement économique (hors numérique, ARII et développement économique à l'international) la Commission relève la déclinaison suivante :

	2018 : TOTAL AP + AE affectées / BP 2018					
	Investissement			Fonctionnement		
	BP 2018	Affecté	%	BP 2018	Affecté	%
F110 Artisanat commerce	300 000,00	484 163,00	161,39	1 675 000,00	1 622 135,00	96,84
F701 Pôles de Compétitivité				4 400 000,00	3 749 374,00	85,21
F 700 Accueil d'entreprises FIER	5 400 000,00	6 011 000,00	111,31			
F 711 Accompagnement des FRENCH TECH				400 000,00	273 000,00	68,25
F 712 Soutien Filières stratégiques OIR	1 300 000,00	2 500 000,00	192,31	1 500 000,00	1 730 420,00	115,36
F 720 Ingénierie financière FIER	24 200 000,00	23 577 232,00	97,43	150 000,00	153 780,00	102,52
F 800 Infrastructures d'accueil	1 600 000,00	584 347,00	36,52	0,00	50 000,00	
F 971 Création et dév des entreprises	1 300 000,00	2 500 000,00	192,31	5 950 000,00	6 046 711,00	101,63
F 975 Transition économique et écologique des entreprises	10 000,00	16 500,00	165,00	2 460 000,00	1 787 366,00	72,66
F 976 Fonds éco circulaire proximité				2 100 000,00	2 361 200,00	112,44
F 980 Financements Innovation FIER	9 000 000,00	7 631 165,00	84,79		32 105,00	
F 981 Guichet unique	300 000,00		0,00	550 000,00	416 849,00	75,79
F750 Etudes Prestations				150 000,00	32 947,00	21,96
TOTAL	434 10000	43304507		19 335 000,00	18 255 887,00	

Si les éléments ci-dessus traduisent de manière comptable une exécution budgétaire satisfaisante pour le développement économique à l'exception du programme dédié aux infrastructures d'accueil, la Commission regrette le manque de lisibilité du document régional et surtout l'absence d'information sur le contenu et le déroulement des programmes et notamment sur celui dédié aux filières stratégiques et aux OIR.

En conséquence, afin de mieux apprécier l'effort régional pour le développement économique, la Commission demande que soit intégré dans le futur Compte Administratif 2019 une présentation des principales réalisations par programme.

Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

La Commission prend acte des explications transmises par le Vice-Président M. LEONETTI. Elle se félicite du bon suivi des engagements budgétaires, qui dans l'ensemble ont été respectés, avec des taux d'exécution dans le Compte administratif confirmant l'effort régional dans les domaines de l'enseignement supérieur et de l'innovation. A ce propos, le taux d'exécution de plus 80% des 46 mesures inscrites au SRESRI est très significatif.

Certains programmes cependant font l'objet de sous affectation : un des facteurs explicatifs à cela est lié à l'annulation de la Commission permanente du Conseil régional de novembre 2018 entraînant de fait un report des actions inscrites au budget 2019.

L'exécution du CPER qui arrive à terme constitue aussi un autre élément d'explication.

Quelques exemples ci-après d'actions emblématiques de la politique de la Région :

Au titre de la ligne E 302 Emplois jeunes doctorants : la Commission se félicite du taux d'affectation de 100% de l'enveloppe votée. (Poursuite du dispositif COFUND – cofinancement de programmes régionaux, nationaux et internationaux dans le cadre du programme européen HORIZON 2020).

La réussite des étudiants (E202) Cordées de la réussite – (dispositif du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche visant l'orientation des jeunes en difficultés vers l'Enseignement supérieur). La sous affectation est expliquée par un report partiel en 2019 avec un élargissement du dispositif.

En conclusion, la Commission se félicite du taux d'exécution du contrat de plan qui confirme l'effort régional dans le domaine de l'innovation notamment. Elle prend acte d'augmentations de budget en fonctionnement notamment au titre des Passerelles universités – recherche – entreprises, sujet au cœur des travaux actuels conduits par la commission. Enfin, elle regrette que le secteur du numérique pâtisse d'un taux d'affectation insuffisant.

Relations Internationales, Europe et Euro-Région

La Commission a particulièrement apprécié la venue de Mme POZEMENTIER Vice-Présidente du Conseil régional dans le domaine des Relations Internationales et de ses équipes notamment, Mme DE GIULI MORGHEN directrice de la Direction Générale Europe et Coopération Méditerranéenne, et Mme MOULY-CAMUS Chef de Service à la Direction de l'Attractivité du Rayonnement International.

La redéfinition des objectifs régionaux a été clarifiée au travers de la présentation des principaux acteurs et champs d'applications, ainsi que des fonds mobilisés et captés.

La Région confirme que les taux de programmation et objectifs seront atteints en fin d'année. Aujourd'hui les taux de programmation du FEDER sont engagés à hauteur de 73,6% ; le taux de programmation du FSE sont engagés à hauteur de 57% et seront de 70% à la fin de l'année ; les taux de programmation du POIA sont engagés à hauteur de 65% et ceux du FEADER de 74% ; pour le Programme Med ils sont de 83%. Ces objectifs ont pu être réalisés grâce à une organisation en interne efficiente, ainsi qu'à une forte représentation de la Région à Bruxelles. Les budgets alloués au fonctionnement ont été renforcés. La captation des fonds européens demeure « le fil rouge » de l'exécutif.

73% des fonds alloués aux thématiques européennes (1 milliard 238 €) ont été engagés à ce jour. Il reste 2 ans pour finaliser les programmations 2014 - 2020.

La Commission note que les fonds européens génèrent des recettes pour un montant de 93,8 M€ pour le FEADER et de 57,1 M € pour les autres.

Culture, Patrimoine culturel

Le Compte Administratif 2018 a confirmé la volonté de la Région, annoncée lors du vote du Budget Primitif 2018, de maintenir les moyens alloués à la politique culturelle, malgré un contexte de maîtrise, voire de réduction des dépenses.

Le soutien à la création artistique et à la diffusion culturelle a représenté en 2018 le volet le plus important, tant en investissement qu'en fonctionnement. Il est suivi par l'aménagement et le développement culturel des territoires et le soutien au rayonnement international en fonctionnement, et par le soutien en direction du patrimoine culturel et à la production cinématographique en investissement.

Sur ce dernier point, la Commission s'interroge sur la pertinence des avances remboursables, car leur remboursement effectif par le porteur de projet apparait bien aléatoire.

Tourisme

La Commission enregistre pour le Tourisme au titre du compte administratif 2018 :
8 007 529 € en autorisations d'Engagement et 1 744 802 € en autorisations de Programme selon la déclinaison suivante :

TOURISME	2018				TX AFFECTATION	
	programme	BP	AE AFFECTEES	BP	AP AFFECTEES	AE
T108 cape forme	400 000 €	1 175 379 €	1 800 000 €	1 558 802 €	293,84%	86,60%
T306 smart destination	474 807 €	176 800 €	130 000 €	45 000 €	37,24%	34,62%
T402 innov next	527 000 €	517 493 €	100 000 €	114 000 €	98,20%	114,00%
T410 ingenierie prestation	150 000 €	44 079 €	100 000 €	27 000 €	29,39%	27,00%
T102 promotion tour MARK	5 332 160 €	5 342 140 €	- €	- €	100,19%	#DIV/0!
T304 tour durable	100 000 €	70 973 €	- €	- €	70,97%	#DIV/0!
T411 grands évènements ACE	800 000 €	680 665 €			85,08%	#DIV/0!
total	7 783 967 €	8 007 529 €	2 130 000 €	1 744 802 €		

Si elle constate un taux global d'exécution satisfaisant pour l'exercice 2018 par rapport au Budget Primitif, elle souligne une évolution différenciée de l'effort régional dans les programmes dédiés au secteur tourisme avec :

- Une affectation positive en particulier pour le programme T108 qui confirme la volonté régionale de favoriser en particulier la formation des professionnels du tourisme en lien avec le PRF et la montée en gamme des entreprises
- Des difficultés au niveau de la réalisation du programme T306 (SMART destination) dues à l'insuffisance de dossiers pour la structuration des destinations infra régionales suite à la loi NOTRe et pour celui du T410 (ingénierie et prestations) en raison de la diminution de marchés publics.

Transports Publics Régionaux et Ecomobilité

La Commission Transport remercie M. Philippe TABAROT, Vice-Président en charge des Transports, de l'intermodalité et des déplacements, et M. Julien LANGLET, Directeur général adjoint des Services pour les transports, la mobilité et les grands équipements, pour leur présence et leurs présentations de toutes les étapes budgétaires de la Région dans ces secteurs.

La Commission relève la diminution d'environ 26,5 M€ du budget global dévolu aux transports et à l'écomobilité, soit une diminution de 3,5%, principalement sur le budget « investissement » des lignes « Infrastructures ferroviaires », « transports urbains » et « chemin de fer de Provence ».

Elle s'interroge sur la lisibilité des affectations de crédits sur les lignes budgétaires qui ont toutes fait l'objet de modification au cours de l'année 2018 afin de s'adapter à la réalité.

La Commission prend note de la mobilisation constante des financements de la Région sur ces secteurs et ainsi que des contraintes d'affectation des crédits budgétés en raison de la difficulté, pour les porteurs de projets, maîtres d'ouvrage, de présenter des dossiers dans les délais, et de la difficulté des co-financeurs à mobiliser des fonds sur des projets programmés, même dans le cadre du contrat de Plan Etat-Région.

Elle s'est posé la question de l'intervention de la Région sur le volet infrastructures routières qui a été abondé de plus de 12 M€ et qui correspond en grande partie à la fin du financement de la L2 à Marseille.

Globalement, la Commission constate un engagement de la Région dans le secteur des transports, de la mobilité et des déplacements malgré un budget en baisse. Elle souhaiterait que la Région communique davantage et mieux sur les avancées qu'elle porte dans ce secteur, notamment sur la billettique, le développement de la Ligne Nouvelle Côte d'Azur, le maintien des petites lignes, l'utilisation de matériels de transport moins polluants, etc.

Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral

La Commission remercie Mme Bénédicte MARTIN, présidente de la commission Agriculture, Viticulture, Ruralité et Forêt, et Mme Géraldine POLLET, Directrice de l'Agriculture et de l'Eau, de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour leur présence et leur présentation des budgets affectés en 2018 et au-delà, de toutes les étapes budgétaires.

Elle prend acte de l'augmentation des budgets affectés en investissements et en fonctionnement au cours de l'année 2018, permettant de remonter le budget global de ce secteur au niveau de celui de 2017.

La Commission relève la difficulté à interpréter les chiffres donnés dans les annexes du rapport de présentation du compte administratif 2018 qui ne semblent pas refléter l'exacte réalité des crédits affectés sur les lignes budgétaires concernées, même si les grandes masses sont respectées.

Elle prend note de la difficulté à obtenir, des porteurs de projets, des dossiers dans les délais requis et, des co-financeurs, des engagements financiers permettant d'affecter les crédits budgétés. Cependant, le redéploiement des crédits a permis le financement d'autres projets sur des lignes budgétaires insuffisamment abondées initialement, notamment sur l'aide à la modernisation des unités de production agricole, l'acquisition de foncier agricole et l'aide à l'installation, l'économie forestière ou encore le pastoralisme.

La Commission prend acte du montant affecté au programme d'investissement pluriannuel de la Société du Canal de Provence (SCP), et regrette que le montant affecté aux investissements sur le réseau d'hydraulique agricole, plus ancien, nécessitant des investissements importants, et qui irrigue un périmètre tout aussi, voire plus important, que celui de la SCP, ne soit pas plus important.

La Commission félicite la Région pour son engagement vis-à-vis de la filière forêt – bois, notamment au travers de sa politique « guerre du feu » et de son travail de prospective sur les coupures agricoles et le sylvopastoralisme.

Globalement, la Commission souhaite, pour les années à venir, le développement du budget consacré à l'agriculture, la forêt et la mer, qui participent à l'économie régionale, à l'attractivité territoriale et au maintien des paysages.

Développement soutenable, Environnement, Energie et Climat

La commission remercie Mr Richard MIRON, Président de la commission environnement du Conseil Régional, Mme Marie VIALA, conseillère auprès du Président Renaud MUSELIER et Mme Valérie RAIMONDINO, Directrice de la Direction Biodiversité et de la Mer.

La Commission apprécie l'évolution budgétaire globalement positive en ce qui concerne la politique environnementale mise en place par l'Exécutif Régional. Elle note un rééquilibrage cohérent des lignes 0300, 0350 et 0360 ainsi qu'un complément de 500 000 € via l'agriculture.

La Commission note également que la ligne 0320 présente des taux d'engagement et d'affectation importants entre l'année 2017 et 2018. 37 040 € en investissement affecté en 2017 et 1 976 484 000 € en 2018. Il s'agit là de Fonds européens. Donc, la commission constate la démarche en cours sur les programmes européens et s'en félicite. L'Exécutif signale que ces montants vont générer de plus, des apports venant de l'Europe pour la Région.

Les schémas régionaux (SRCE, SRCAE, PRPGD...) sont désormais inclus dans le SRADDET. La commission environnement regrette l'absence de lisibilité comptable et la complexité pour suivre ces schémas tant sur le plan technique que budgétaire.

La ligne 0310 est exclusivement consacrée à la chasse : points d'eau, opérations garennes, plantations, régulation du gros gibier. Ces subventions sont à destination des fédérations départementales et régionales. L'objectif de ces subventions doit permettre la régulation des gibiers. Cependant, les agriculteurs constatent que les populations de sangliers sont toujours aussi abondantes. La Commission s'interroge donc sur l'efficacité de ces dispositifs et demande une évaluation tant sur les bienfaits relatifs à la biodiversité que sur le contrôle des gibiers.

La Commission souhaite rappeler à l'Exécutif, la difficulté pour les porteurs de projets, généralement des associations, d'apporter des fonds propres à hauteur de 20 % (même si la Région contribue à hauteur de 80 %) et qu'il est de ce fait difficile de prétendre à des subventions pour des projets spécifiques.

Lycées, Patrimoine et Investissements Régionaux

Lors de l'examen du Budget Supplémentaire 2018, la Commission avait exprimé son inquiétude sur les moyens alloués au programme de mise en accessibilité des lycées.

Cette inquiétude est loin d'être levée puisqu'à la lecture du Compte Administratif 2018, on constate que les 2,6 M€ prévus en AP ont fait l'objet d'ajustements en cours d'exercice, et que seulement 1,1 M€ a finalement été affecté. Ce programme semble malheureusement pâtir des moyens que la Région consacre à la mise en sécurité des établissements, dans un contexte budgétaire contraint.

La Commission s'était également alarmée du ralentissement des moyens alloués à l'amélioration des conditions d'accueil. Là encore on constate au Compte Administratif que les 16 M€ prévus au Budget Primitif, ont fait l'objet de révisions à la baisse en cours d'année (BS, DM) pour aboutir à un montant affecté en Autorisations de Programme de 13 M€.

Enfin, aucune évaluation à mi-parcours n'est annoncée concernant le plan de sureté des lycées, dont le déploiement se poursuit au rythme annoncé.

Formation Professionnelle et Apprentissage

La Commission enregistre au titre de la DEFA (Direction de l'Emploi, de la Formation et de l'Apprentissage) au titre du Compte Administratif 2018 :

- 352 458 M€ en autorisations d'Engagement (déduction des AE non affectées comprises) et 329 125 M€ en Crédits de Paiement de Fonctionnement (CPF) contre respectivement 370 167M€ en AE et 365 757 M€ en CPF en 2017.
- Moins 55 497 M€ en autorisations de Programme et 10 753 M€ en Crédits de Paiement d'Investissement (CPI) contre 11 619M€ et 5407 M€ en CPI en 2017.

Concernant l'exécution du budget dédiée à ces trois secteurs, la Commission relève au vu des éléments portés dans le tableau ci-dessous :

- Une diminution des autorisations d'engagement de 5% par rapport au compte administratif 2017 avec un taux d'exécution satisfaisant sauf pour le programme W 160 relatif au développement et à la promotion de l'apprentissage et le programme XB 860 SPRO accompagnement
- Un taux d'exécution satisfaisant pour les formations du sanitaire et social en fonctionnement et en investissement
- L'absence d'affectation pour l'investissement pour l'apprentissage (sauf pour le programme W200 EQUI INVEST CFA) qui affecte en particulier le programme W210 INVEST d'avenir soit - 8,5 M€ en raison de l'abandon du projet « Université régionale des métiers ».

En conclusion

Si la Commission se félicite de l'effort régional pour l'année 2018 en faveur des formations du sanitaire et social, elle aurait souhaité une politique volontariste plus affirmée en fonctionnement pour mieux accompagner la période de transition avant la mise en œuvre de la réforme sur l'apprentissage. De plus, la Commission regrette le manque d'informations sur la part que représente la disparition des ETAPS dans la diminution des dépenses concernant la formation professionnelle.

DEFA	2018				TX AFFECTATION	
	BP	AE AFFECTEES	BP	AP AFFECTEES	AE	AP
APPRENTISSAGE						
w100 fonctionnement CFA	77 270 000 €	75 456 661 €			97,65%	
W160 DEV PROMO APP	1 500 000 €	542 500 €			36,17%	
W300 AIDES APPRENTIS	3 000 000 €	3 296 886 €			109,90%	
W200 EQUI INVEST CFA			2 250 000 €	2 274 973 €		101,11%
W210 INVEST d'avenir renov CFA			8 500 000 €			0,00%
FORM PROFESSIONNELLE						
B300 PRFQ	76 498 000 €	71 794 261 €			93,85%	
B308 FORMATION DETENUS	4 011 177 €	4 132 104 €			103,01%	
B336 AUDIT EVALUATION QUALITE	1 135 000 €	884 197 €			77,90%	
B800 REMUNERATION DES STAGAIRES	52 500 000 €	57 193 233 €			108,94%	
FORMATIONS SASO						
LB324 AIDES INDIVIDUELLES REGIONALES DU SASO	25 343 000 €	26 031 000 €			102,71%	
LB326 FORMATIONS TRAVAIL SOCIAL	14 339 200 €	14 189 602 €			98,96%	
LB327 FORM PARA MEDICALES SAGES FEMMES	60 374 671 €	60 820 389 €			100,74%	
LB331 INDEMNITES MASSEURS KINE ERGOTHERAPEUTES	688 000 €	800 000 €			116,28%	
LB333 FORM PREPA INSTITUT FORM	1 500 000 €	1 500 000 €			100,00%	
LB336 FORMATION DEMANDEUR EMPLOI	2 800 000 €	2 800 000 €			100,00%	
LB329 AMELIORER FONCT ETAB FORMATION SASO			250 000 €	250 000 €		100,00%
LB330 MODERNISATION ETS FORMATION SASO			1 250 000 €	208 670 €		16,69%
EMPLOI						
X201 APPUI STRATGIQUE RH TPE PME	1 900 000 €	1 400 000 €			73,68%	
XB405 CENTRES RESSOURCES	2 133 300 €	2 208 300 €			103,52%	
XB860SPR ORIENTATION ACCOMP	225 169 €	3 534 €			1,57%	
XB870 ORIENTATION	9 022 876 €	8 463 988 €			93,81%	
XB880 PASS INDIV VAE	280 000 €	280 000 €			100,00%	
XB972 ACTIOSN EN FAVEUR EMPLOI	6 000 000 €	5 506 954 €			91,78%	
XW630 AIDES AUX EMPLOYEURS APPRENTIS	29 700 000 €	28 700 000 €			96,63%	

Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services

Les thématiques couvertes par la Commission sont :

- Santé,
- Solidarité
- Prévention de la délinquance et la sécurité

De façon générale, la Commission se félicite d'un taux d'exécution du budget 2018 satisfaisant.

Santé

En ce qui concerne l'exécution des dépenses pour 2018 et les actions emblématiques comme les Maisons régionales de Santé, la Commission constate et soutient la permanence de l'engagement de la Région. Elle suggère notamment que les engagements sur la télémédecine figurent de façon plus intégrée et systématique dans les cahiers des charges des structures d'exercice coordonnées.

Solidarité, Sécurité, prévention de la délinquance

Alors que la Région est confrontée à une augmentation importante des besoins liés à l'urgence sociale (banques alimentaires, restaurants du cœur), la Commission constate que la Région maintient malgré tout ses programmes structurants autour de la convention justice, centres sociaux...

De manière générale, la Commission exprime le souhait d'une évaluation plus approfondie des politiques de solidarité et de santé engagées par la Région afin de toujours mieux les ajuster à l'état réel des besoins exprimées.

Sport, Jeunesse et Vie associative

La Commission remercie Mme ROBINEAU, Présidente de la Commission Sport et Bien être et M. VERGNES, Directeur Jeunesse, sport et citoyenneté, de leur venue pour apporter des éléments de compréhension du Compte Administratif 2018. Leur présence marque la volonté de la Région de travailler avec le CESER, en transparence. La Commission s'en félicite.

Elle remercie encore Mme ROBINEAU et M. VERGNES de la clarté de leurs explications sur la partie Sports.

- En ligne N 120, Attractivité territoires/ Evènements sportifs : l'écart apparent de consommation du budget correspond en réalité à l'achat de prestations de communications autour des grands évènements sportifs. De ce fait, la part de budget correspondante une fois entérinée par l'élue en charge des sports a été transférée dans le budget de la Direction de la Communication. Le rôle économique de ces évènements ainsi que son impact sur l'activité touristique a été mis en valeur.
- Pour la ligne N280, CREPS : l'important écart entre le budget et le réalisé se justifie par l'urgente nécessité de mise en sécurité, aux normes des installations dont la région a récupéré la gestion de l'Etat.

De façon plus générale, la Région confirme sa volonté de ne plus financer directement des emplois mais participer au financement de projets irriguant indirectement l'emploi. Ainsi, concernant la ligne N220, Soutien au mouvement sportif régional, la baisse de budget d'environ deux millions d'euros correspond à l'arrêt du financement direct par la région des emplois sportifs.

Le soutien au sport est essentiellement orienté sur le soutien aux grands événements sportifs, le soutien au sport de haut niveau ainsi que le soutien aux ligues par le biais de conventions cadres quadriennales et à l'équipement des clubs. Les conseillers s'inquiètent de cette volonté de ne plus agir directement auprès d'associations de proximité pour le soutien du sport pour tous, comme lien social. Et de préférer passer par des contrats de partenariat emportant des engagements d'actions spécifiques dans ces domaines avec les ligues. La Région amplifie ainsi l'obligation des structures déconcentrées des fédérations délégataires ou pas, de sports olympiques ou pas de se projeter sur des objectifs à moyen et long terme. Le Plan voile a été mis en avant, ainsi que des actions volontaristes dédiés aux objectifs stratégiques corrélés à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques. Celui-ci sera un pilier essentiel des politiques budgétaires du sport en Région Sud sur les années à venir.

Concernant les budgets consacrés aux Jeunes, la Commission pas pu obtenir suffisamment d'explications concernant les détails de consommation de la ligne L 144 et L 145.

- En ligne L 144, Engagement des jeunes : une surconsommation de 141% du budget ne nous a pas été expliquée. La commission s'interroge sur le détail de cette ligne et la justification du montant consommé.
- En ligne L 145, e-Pass Jeunes : le budget n'a été consommé qu'à 17%. Les conseillers attirent l'attention de l'exécutif régional sur la nécessité d'améliorer la communication et la diffusion de ce type d'aide. L'impression d'échec que peuvent donner ces premiers chiffres doit être nuancée par l'analyse de l'impact sur l'utilisation des dates de lancement et de diffusion pour cette première année.

Enfin, la Commission a demandé à initier un travail avec la Région pour essayer de bâtir un système de lecture globale des budgets alloués à la vie associative, de manière transversale, même si la multiplicité des champs d'intervention des associations conduit à retrouver des financements dans quasiment tous les domaines et donc dans tous les postes budgétaires.

Positions des Collèges

1^{er} Collège

Michel HENRY

2^{ème} Collège

Philippe COTTET

3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Serge DAVIN

Position du 1^{er} Collège

Le 1^{er} Collège rappelle que l'avis sur le Compte Administratif consiste à vérifier que les prévisions du Budget Primitif et du Budget Supplémentaire sont tenues.

Sur la présentation, nous nous félicitons de l'effort de la Région pour produire des états financiers pertinents notamment :

- La présentation d'un bilan
- La mise à jour des stocks d'AP et AE

En revanche nous regrettons que l'annexe 6 « affectation des AE-AP par programme, autorisations d'engagement » du rapport de présentation soit incompréhensible même par des initiés, ce qui rend impossible le suivi par ligne budgétaire.

Sur le fond, à quelques exceptions près pour lesquelles nous avons globalement eu des explications lors des auditions, nous constatons que le Compte Administratif correspond aux budgets prévisionnels ce qui constitue un gage de bonne gestion.

On peut citer :

→ Des points de satisfaction

- Les dépenses sont inférieures aux prévisions et les recettes supérieures
- L'épargne brute s'améliore et conduit à une capacité de financement des investissements nettement plus élevée (467M€), ce qui entraîne un recours à l'emprunt plus faible.
- Une capacité de désendettement plus grande à 6.7 années, meilleure que prévue.
- L'investissement se poursuit à bon niveau (550M€) sauf en ce qui concerne le CPER.

→ Des points de vigilance

- La région, malgré ces progrès très substantiels, reste en deçà des moyennes régionales de bonne performance.
- L'endettement a augmenté en valeur brute de 30M€ environ.
- Les frais de personnel, à périmètre constant, ont augmenté ainsi que l'effectif (+132 ETP).
- Une augmentation des coûts de logistique et moyens généraux
- Le CPER montre un engagement insuffisant des projets.

→ Un constat

Concernant les dépenses d'intervention :

- en augmentation pour agriculture/eau, attractivité/innovation, culture
- et en baisse : transport ferroviaire et formation professionnelle.

Position du 2^{ème} Collège

Le 2^{ème} Collège s'interroge sur l'impact de la politique financière de la Région, sur les populations et les territoires notamment en matière d'investissements.

Le désendettement et l'augmentation de l'épargne brute ne peuvent s'effectuer au détriment de la réponse aux besoins essentiels pour notre région tels que les transports ou la formation professionnelle par exemple.

Le 2^{ème} Collège soutient la demande formulée dans l'avis d'un travail d'évaluation de la politique publique régionale qui ne peut pas être seulement financier.

Position du 3^{ème} Collège

Les 3^{ème} et 4^{ème} Collèges observent que les éléments chiffrés, communiqués à l'occasion de l'examen du Compte Administratif 2018 témoignent d'une amélioration notable.

Les prévisions Budget Primitif + Budget Supplémentaire sont globalement respectées.

Les dépenses notamment sont globalement maîtrisées et conformes aux prévisions.

Les recettes s'avèrent finalement supérieures aux prévisions initiales.

De ce fait, l'amélioration de l'épargne brute est enregistrée.

Par ailleurs, l'investissement reste d'un bon niveau. L'endettement en volume reste relativement important même si la capacité de désendettement s'améliore de façon notable.

Une analyse détaillée des dépenses d'investissement conduit à une appréciation contrastée selon les secteurs. On peut regretter la baisse dans les transports ferroviaires et surtout en formation professionnelle.

La référence aux valeurs moyennes des Régions comporte une limite qui tient aux différences des contextes régionaux. Or, SUD PACA se caractérise par des taux de pauvreté/précarité et un taux de chômage que ne connaissent pas les autres régions auxquelles SUD PACA est comparée.

Les 3^{ème} et 4^{ème} Collèges persistent donc à considérer que l'examen des seuls éléments chiffrés, quantitatifs, ne permet pas de porter un jugement pertinent sur l'efficacité réelle des politiques suivies.

Cette analyse, plus qualitative, ne pourra être mise en œuvre qu'à partir du moment où le CESER sera effectivement associé à un processus d'évaluation, conforme à la loi.

Explications de vote

1^{er} Collège

Georges BARONI
Jean-Pierre GAUGLER
Laurence NAVARRO

2^{ème} Collège

Florence LIBRA
Stéphane MOLLET

3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Bruno HUSS
Roland MAY

Intervention de Georges BARONI au nom de la Confédération Paysanne (1^{er} Collège)

Concernant le budget Agriculture, que ce soit en investissement ou en fonctionnement, celui-ci laisse la portion congrue aux structure agricoles pourtant les plus emblématiques de notre Région, toujours misent en avant pour le développement économique, le tourisme et l'environnement. Je parle de cette agriculture paysanne et BIO, de ces petites et moyennes exploitations, en maraîchage, élevage et pastoralisme, travaillant pour la protection de l'environnement et répondant à la demande des consommateurs pour des produits de qualité, de saison, et une agriculture de proximité avec des circuits courts. Le budget ne doit pas servir uniquement les grosses structures de distribution, même si celles-ci découvrent, un peu tard, les bienfaits des circuits courts.

Concernant l'hydraulique agricole, les ASA, celles-ci aussi sont bien loin d'être aussi bien dotée que le canal de Provence, soit 34 % de moins en investissement, alors que le réseau des canaux ASA couvre une surface plus grande et qu'il sera l'outil majeur pour l'irrigation au plus près des besoins agricoles dans l'ensemble des territoires, répondant ainsi, aux conséquences du changement climatique. La Commission « Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral » a conscience de l'importance des ASA. Elle l'a montré dans les engagements. Elle devra le confirmer dans le budget 2019.

Je conclurai en disant que la Commission « Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral » doit bénéficier dans le budget global de la Région d'une augmentation suffisante pour une meilleure répartition budgétaire nécessaire à la mission que la Région a engagée pour répondre à l'autonomie alimentaire, au plan Climat et à la COP d'avance.

La Confédération paysanne votera l'Avis

Intervention de Jean-Pierre GAUGLER au nom du 1^{er} Collège

Le 1^{er} Collège rappelle que l'avis sur le Compte Administratif consiste à vérifier que les prévisions du Budget Primitif et du Budget Supplémentaire sont tenues.

Sur la présentation, nous nous félicitons de l'effort de la Région pour produire des états financiers pertinents notamment :

- *La présentation d'un bilan*
- *La mise à jour des stocks d'AP et AE*

En revanche nous regrettons que l'annexe 6 « affectation des AE-AP par programme, autorisations d'engagement » du rapport de présentation soit incompréhensible même par des initiés, ce qui rend impossible le suivi par ligne budgétaire.

Sur le fond, à quelques exceptions près pour lesquelles nous avons globalement eu des explications lors des auditions, nous constatons que le Compte Administratif correspond aux budgets prévisionnels ce qui constitue un gage de bonne gestion.

On peut citer :

→ Des points de satisfaction

- Les dépenses sont inférieures aux prévisions et les recettes supérieures
- L'épargne brute s'améliore et conduit à une capacité de financement des investissements nettement plus élevée (467M€), ce qui entraîne un recours à l'emprunt plus faible.
- Une capacité de désendettement plus grande à 6.7 années, meilleure que prévue.
- L'investissement se poursuit à bon niveau (550M€) sauf en ce qui concerne le CPER.

→ Des points de vigilance

- La région, malgré ces progrès très substantiels, reste en deçà des moyennes régionales de bonne performance.
- L'endettement a augmenté en valeur brute de 30M€ environ.
- Les frais de personnel, à périmètre constant, ont augmenté ainsi que l'effectif (+132 ETP).
- Une augmentation des coûts de logistique et moyens généraux
- Le CPER montre un engagement insuffisant des projets.

→ Un constat

Concernant les dépenses d'intervention :

- en augmentation pour agriculture/eau, attractivité/innovation, culture
- et en baisse : transport ferroviaire et formation professionnelle.

Le 1^{er} Collège tient à souligner que les élus et les services de la Région se sont rendus très disponibles, transparents et à l'écoute du CESER pour la présentation du compte administratif.

Le 1^{er} collègue votera l'avis.

Intervention de Laurence NAVARRO au nom de l'Union des Entreprises de Proximité (1^{er} Collège)

Nous avons pour habitude de limiter notre intervention sur le Compte Administratif aux questions de la formation professionnelle et de l'apprentissage, mais aujourd'hui, avant de revenir à ces questions, nous souhaitons saluer l'amélioration des indicateurs financiers de la Région dans leur ensemble en particulier :

- *L'investissement sur la réhabilitation du parc public de logement ;*
- *et surtout, les taux d'exécution budgétaire en matière de développement économique qui bénéficient aux entreprises de proximité.*

Il faudra toutefois rester vigilant au redressement des finances, en particulier sur l'accroissement de la dette.

Concernant la formation professionnelle et l'apprentissage, nous avons toujours exprimé un certain nombre d'inquiétudes en particulier sur les objectifs de la politique régionale et les moyens alloués.

Sur le compte administratif 2018, nous aurions seulement souhaité un renforcement des moyens et une exécution renforcée en matière de promotion de l'apprentissage et du service public régional d'orientation à la veille de la mise en œuvre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018.

Ceci dit, nous devons admettre que sur le champ de l'apprentissage, et malgré la baisse des dépenses en matière de formation professionnelle, les données nous semblent plutôt positives, en particulier, sur le taux d'exécution relatifs à l'investissement et au fonctionnement des CFA.

En conséquence, nous voterons l'avis.

Intervention de Florence LIBRA au nom des groupes CGT, FSU et Solidaires (2^{ème} Collège)

Le mouvement social qui a traversé le pays ces derniers mois devrait conduire les élus de la Nation à s'interroger sur les causes de la colère populaire qui s'exprime sous de multiples formes. Parmi les préoccupations avancées, le consentement à l'impôt, la réponse aux besoins des plus démunis, le traitement équitable de tous les territoires, la place des services publics, sont prégnantes.

Comment y répondre ? En conduisant des politiques qui placent en leur cœur des questions aussi essentielles que des transports de qualité, une formation pour tous, la construction de logements de qualité accessibles au plus grand nombre, le développement des territoires, le développement de services publics de qualité.

Force est de constater qu'en Région PACA, nous sommes loin du compte ! Alors que les recettes en 2018 ont progressé de plus de 130 millions d'euros, les dépenses reculent de près de 47 millions d'euros !

L'exécutif régional fait le choix d'orienter les recettes supplémentaires, non pas vers la réponse aux besoins des populations mais vers l'épargne ! Est-ce responsable ? La réalité sociale de PACA est suffisamment connue pour considérer que ce choix dogmatique relève de l'irresponsabilité politique la plus totale. Alors que les taux sont particulièrement bas (négatifs même), il semble assez déraisonnable de ne pas en profiter pour investir. L'exécutif attend-il l'augmentation des taux pour le faire ?

Les modifications de fléchages sur certaines lignes budgétaires de sommes inscrites au budget primitif semblent plus renvoyer à une gestion court-termiste qu'à une politique reposant sur une vision prospective. Ce qui ne sera pas sans conséquence pour l'avenir de notre région. Alors que chacun s'accorde à considérer la formation comme un élément central pour les jeunes, les salariés, les privés d'emplois et les entreprises, le budget Formation Professionnelle recule de 15,5%. Alors que les usagers n'en peuvent plus des conditions de transport en PACA, le

budget d'exploitation des TER recule de 11%. Alors que notre Région se veut attractive et d'excellence, le budget Enseignement Supérieur Recherche recule de 4,9%. En matière culturelle, ce sont la création, la production et la diffusion culturelle qui perdent 25% de budget ! Dans le domaine sportif, c'est le soutien au mouvement sportif et à l'équipement des clubs qui recule de 3 millions d'euros...

Par contre, l'épargne brute augmente de près de 78 millions d'euros.

Le budget supplémentaire 2019, même s'il tient les engagements annoncés lors du budget primitif concernant les manuels scolaires, prend malheureusement le même chemin.

Le CESER doit poser la question des conséquences de tels choix sur les populations et les territoires. La mise en place d'une évaluation de ces politiques et de leurs conséquences est nécessaire.

Quel effet sur l'emploi de la politique de soutien sans contrepartie aux entreprises ? Quel effet la réduction des moyens pour le TER ou pour la Formation professionnelle a-t-elle sur le service rendu ? Quelles conséquences pour les associations, forces vives de nos territoires, a le désengagement de la Région ? Etc... Il est urgent que le CESER essaye d'analyser les effets à court et à long termes d'une baisse notable des investissements de la Région sur les différents territoires et sur la société dans son ensemble.

Le CESER, plutôt que de se féliciter de cette volonté de réduire à tout prix le niveau d'endettement, devrait également s'interroger sur l'utilisation de la dette, de l'argent emprunté et, là aussi, conduire une activité d'évaluation.

Le CESER a décidé de faire du « Bien vivre en Région » le fil rouge de cette mandature. Nous considérons que les choix de la Région vont à l'encontre de l'objectif du bien vivre pour tous et de l'intérêt général qui pourtant, devraient être au centre des politiques publiques.

Malgré les échanges intéressants dans les différentes commissions, les avis du CESER sur le Compte Administratif comme sur le Budget supplémentaire restent trop factuels et ne pointent pas suffisamment ces questions de fonds. C'est pourquoi les groupes CGT, FSU et Solidaires s'abstiendront.

Intervention de Stéphane MOLLET au nom du groupe CFDT (2^{ème} Collège)

La construction de cet avis, résultat d'un travail commun des membres participant à la commission, répond pour l'essentiel aux préoccupations et exigences déjà exprimées par notre commission.

Au-delà des chiffres, et à « hauteur d'hommes et de femmes » en région SUD, la CFDT confirme la nécessité d'une véritable évaluation des politiques engagées par l'Exécutif : Le Compte Administratif, « photographie » de l'application des choix budgétaires, manque de lisibilité, et ne dit rien sur l'impact économique, social et environnemental de la politique régionale sur les populations et l'activité économique !

36 M€ de crédits en moins sur la Formation et l'apprentissage, illustre (comme un exemple) les conséquences d'un tel choix : avenir des CFA, nombre d'apprentis..., formation des personnes éloignées de l'emploi, autant de sujets, et ce n'est pas exhaustif, qui mériteraient d'être évalués ! Cette plaidoirie pour l'évaluation, correspond pour notre organisation, à une volonté de mesurer l'impact de la politique régionale sur sa capacité à réduire les inégalités, développer les compétences, favoriser l'emploi stable de qualité.

Face à l'urgence climatique, l'urgence sociale, il nous faut développer un autre modèle de développement conjuguant progrès social et préoccupations écologiques.

Le Compte Administratif 2018, s'il ne répond pas encore à cette nécessité, le projet d'avis, lui dans sa conclusion, répond en partie à notre ambition : pour ces raisons, la CFDT, votera l'avis.

Intervention de Bruno HUSS au nom de la CRESS (3^{ème} et 4^{ème} Collèges)

Les mandataires de la Chambre Régionale des entreprises de l'économie sociale et solidaire (CRESS), membres du 3^{ème} Collège, tiennent à saluer le travail réalisé pour comprendre et analyser le Compte Administratif 2018 de la Région, dans les commissions du CESER et en particulier dans la commission Finances.

Le Compte Administratif 2018 a fait l'objet d'un travail approfondi commission par commission du CESER pour en appréhender et en renforcer les approches au profit de notre région et de ses territoires.

L'ensemble de ces travaux fait l'objet du rapport que nous examinons aujourd'hui et sur lequel notre Chambre régionale appelle à des points d'attention :

Les comptes de la Région SUD, dans un contexte contraint, se sont améliorés et témoignent de la volonté d'une gestion équilibrée, en particulier sur le budget de fonctionnement.

Un certain nombre de réaffectations de lignes budgétaires contribuent à cet objectif et mériteraient une évaluation approfondie. En particulier, certaines réaffectations ont pénalisé des acteurs des territoires sur leur gestion immédiate, dont un certain nombre d'associations. Il est essentiel d'analyser la pertinence de ces réaffectations, à terme, au développement économique global de la Région, dont le taux de retour à l'emploi ;

Cette réalité budgétaire souligne le recentrage de la Région sur ses compétences en matière économique, et son intérêt pour le développement de nos territoires, tant au niveau économique que social ;

Il convient de souligner la nette amélioration de l'épargne brute, la baisse du recours à l'emprunt, même si l'encours de la dette augmente légèrement. De fait, la capacité de désendettement s'améliore et se situe à 6,6 ans. Ce qui place notre Région dans la moyenne nationale. La Région doit cependant rester attentive aux investissements à venir (transports, lycées...) au regard des besoins des territoires et des populations.

Les moyens économiques mis, sur plusieurs exercices, dans le plan climat régional «une Cop 21 d'avance » pour le développement durable et la croissance verte, représentent un sujet important et innovant de la politique de la Région qui sera créateur d'impacts économiques et sociaux positifs pour l'avenir de notre territoire, et renforcera très rapidement son attractivité.

L'analyse et l'évaluation des comptes de la Région font partie des missions du CESER et mériteraient un travail plus approfondi et partagé avec les Elus et les services de la Région. Le CESER, représentant de l'ensemble des acteurs de la société civile de nos territoires, se doit d'examiner et d'apporter sa vision sur les points précis de la politique économique et financière de la Région (OIR, fonds européens...), d'en vérifier les grands équilibres, de pouvoir comparer les données avec les autres régions, de partager les sentiments et les ressentis de la société, voir les exacerbations qui se sont exprimées aux travers des événements récents.

La CRESS est favorable à des relations renouvelées et renforcées avec la Région, en particulier sur les questions économiques que nous traitons aujourd'hui, chacun dans son domaine de compétence et de légitimité.

En appuyant sur ces points, la Chambre Régionale des entreprises de l'ESS partage l'avis porté par les 3^{ème} et 4^{ème} Collèges et votera la résolution présentée par le CESER.

Intervention de Roland MAY au nom du 3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Les 3^{ème} et 4^{ème} Collèges partagent les conclusions du projet d'avis.

Ils rappellent toutefois que les seuls éléments chiffrés, tels qu'ils sont présentés, ne sauraient rendre compte de l'efficacité des politiques mises en œuvre. En effet, l'absence persistante d'une démarche d'évaluation est un obstacle récurrent à des ajustements de politique qu'appelle, selon les conseillers de nos collèges, la persistance des besoins de la population (cf. taux de pauvreté, taux de chômage, mal logement...).

Or, la seule prise en compte des éléments chiffrés, aussi « favorables » soient-ils sur les plans budgétaire, comptable ou financier, -ce qu'on ne saurait regretter- ne permet aucunement d'apprécier l'efficacité réelle des réponses aux besoins sociaux et environnementaux des habitants de la région, ainsi que sur l'impact économique.

Les 3^{ème} et 4^{ème} Collèges voteront l'avis.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00

e.mail : ceser@maregionsud.fr
Site web: www.ceserpaca.fr
Site Newsletter : ceser@regionpaca.com